

RF FIGEAC
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/04/2023 046-214602294-20230413-2023_DE_25-DE

République française
Département du Lot

COMMUNE DE PUYBRUN
Séance du 13 avril 2023

Membres en exercice : 13

Date de la convocation: 06/04/2023

Présents : 12
Votants: 13
Pour: 0
Contre: 0
Abstentions: 0

L'an deux mille vingt-trois et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Pascale CIEPLAK

Présents : Pascale CIEPLAK, Céline BLADIER SIGAUD, Catherine PICAULT, Fabrice MOUNAL, Danièle BAUDIN, Elodie DEJAMMES, Michel FERNANDEZ, Catherine GAUTHIER KUPCZAK, Delphine MEILHAC, Dominique MOURLON, David PETRICOLA, Laurent VITET

Représentés: Julien MAURIE par Delphine MEILHAC

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Michel FERNANDEZ

Objet: Vote du budget primitif - ass_puybrun - 2023_DE_25

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2023 du service de l'assainissement de la Commune de Puybrun,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget du service de l'assainissement de la Commune de Puybrun pour l'année 2023 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 256 701.28 Euros

En dépenses à la somme de : 256 701.28 Euros

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	36 600.00
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000.00
014	Atténuations de produits	10 300.00
65	Autres charges de gestion courante	1 000.00
67	Charges exceptionnelles	1 000.00
022	Dépenses imprévues	3 000.00
023	Virement à la section d'investissement	71 135.79
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 821.45
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		146 857.24

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Ventes produits fabriqués, services	65 300.00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	141.85
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 027.08
002	Résultat de fonctionnement reporté	78 388.31
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		146 857.24

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	106 816.96
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 027.08
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		109 844.04

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
021	Virement de la section de fonctionnement	71 135.79
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 821.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	29 887.25
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		109 844.04

ADOPTE A LA MAJORITE

Fait et délibéré à PUYBRUN, les jour, mois et an que dessus.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télé-recours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (160, Place Grande - 46130 PUYBRUN). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Ainsi fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le maire,

Pascale Cieplak,

Acte rendu exécutoire

après le dépôt en sous-préfecture de Figeac

et Publié ou notifié le 20/04/23, Le maire, Pascale CIEPLAK,

